

Message d'intérêt public

Les dangers de l'ingestion de produits ménagers et industriels contenant de l'alcool

Date de début : 15 juin 2026

Date de fin : 30 juin 2026

À l'échelle du Nunavut

45 s

Le ministère de la Santé rappelle au public que le contenu des produits ménagers et industriels contenant de l'alcool est dangereux, et qu'ils ne doivent jamais être ingérés.

L'ingestion humaine de désinfectant à mains, d'alcool à friction, de rince-bouche, de produits de nettoyage, de solvants industriels ou d'autres produits de cette nature n'est pas sécuritaire. Beaucoup de ces produits contiennent une forte concentration d'alcool et d'additifs, dont des produits chimiques toxiques.

Leur ingestion peut entraîner de graves séquelles : l'intoxication alcoolique, l'attaque d'apoplexie, la défaillance d'organes, l'aveuglement, voire la mort.

Dans une maison où il y a des enfants, les produits ménagers contenant de l'alcool doivent être rangés dans un lieu sécurisé, et la parentèle ou la tutelle doivent discuter avec les jeunes des dangers liés à leur mauvaise utilisation.

Si une personne perd conscience, respire avec difficulté, fait une attaque d'apoplexie ou semble confuse ou désorientée après l'ingestion de l'un de ces produits, elle doit recevoir une attention médicale immédiate dans le centre de santé le plus proche. Contactez vos services de santé locaux pour demander une assistance urgente.

Un produit ménager contenant de l'alcool ne doit jamais être ingéré en guise de boisson alcoolisée. Il n'existe aucun moyen sécuritaire de consommer ces produits.

Pour d'autres renseignements, consultez les pages sur [les risques et les effets de la consommation d'alcool](#) et sur la [protection contre les surdoses d'opioïdes](#) du gouvernement du Nunavut.

###

Charmaine Deogracias
Gestionnaire des communications
Ministère de la Santé
867-975-5712
CDeogracias@gov.nu.ca

PöðjAΔ°aΔ°c ÑÄÇÄÄ°c <DΔ°aΔ°c Δm°N°C, °c-ÑñN°C ΔmΔ°a°°Ñ°c ÐÄÄñN°c-Ñ Ð° www.gov.nu.ca.
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujkhathailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uuiutullu uvani www.gov.nu.ca.
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.

Communications